



## Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

Délégation de signature à des fonctionnaires municipaux en matière d'affaires civiles Abrogation et remplacement de l'arrêté municipal du 4 novembre 2020

## LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-19, relatif aux délégations accordées par le Maire à la Directrice Générale adjointe des services et aux responsables de services,

vu son arrêté municipal du 4 novembre 2020, donnant délégation de signature à Mesdames Maria Elvira VAL et Marielle FOKY,

considérant que Mme Maria Elvira VAL va quitter son poste le 15 octobre prochain et qu'il est nécessaire à compter de cette date d'étendre cette délégation de signature à deux autre agents du service des affaires civiles,

## ARRETE

ARTICLE 1: ABROGE et REMPLACE l'arrêté municipal du 4 novembre 2020, donnant délégation de signature à Mesdames Maria Elvira VAL et Marielle FOKY.

ARTICLE 2: DONNE délégation de signature, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, pour les actes suivants :

- Protocoles transactionnels liés aux transferts de sépultures sinistrées dans les cimetières;
- Certificats et démarches courantes diverses de la compétence du Maire relatives à la situation administrative et juridique des administrés dans le domaine de l'Etat-civil, du droit électoral et funéraire et des textes sur le recensement des jeunes majeurs;
- Certificats divers manuscrits;
- Vacations de police ;
- Courriers simples aux usagers (type accusé de réception...),

aux agents suivants:



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

Accusé de réception en préfecture 094-219400413-20220830-AR202208\_07-Al Date de télétransmission : 30/08/2022 Date de réception préfecture : 30/08/2022

TITULAIRES DE LA DELEGATION	
1. Maria Elvira VAL (jusqu'au 15 octobre 2022)	Responsable du service « Affaires civiles »
2. Marielle FOKY	Responsable du secteur « Etat civil »
<ol> <li>Lamya KIROUANI         <ul> <li>(à compter du 15 octobre 2022)</li> </ul> </li> </ol>	Responsable du secteur « Cimetières »
4. Julian AUJOUANNET (à compter du 15 octobre 2022)	Responsable du secteur « Démarches citoyennes »

ARTICLE 3 : L'ordre de préséance fixé pour l'exercice de la présente délégation est celui de la numérotation du tableau ci-dessus.

ARTICLE 4: PRECISE que les présentes délégations sont liées à l'exercice effectif des fonctions auxquelles elles se rattachent, qu'elles subsisteront tant qu'elles ne seront pas abrogées ou rapportées, et qu'elles prendront fin en tout état de cause à l'expiration du mandat en cours.

ARTICLE 5 : AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
- Monsieur le Comptable Public,
- aux intéressé(e)s pour notification.

FAIT EN MAIRIE LE 3 0 AUU 2022

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE 3 0 AUT 2000

**PUBLIE** 

LE 30 AUT 2022

